

Pénalité de retard à la remise des vieux billets encore en circulation au Burundi

PANA, 01 septembre 2015 Bujumbura, Burundi - La Banque de la République du Burundi (BRB) a pris la décision, lundi, d'imposer une pénalité de 5% aux personnes encore en possession de vieux billets de 500, 2.000, 5.000 et 10.000 francs burundais, deux jours après l'expiration des délais limites de trois mois qui avaient été initialement donnés à l'entrée en circulation de nouvelles coupures de la même valeur. Les retardataires sont doublement punis puisque ils doivent encore se rendre au siège de la Banque centrale à Bujumbura, la capitale du Burundi, ou alors se rabattre sur ses trois antennes de l'intérieur du pays, pour procéder au change entre les anciennes et les nouvelles coupures.

Jusqu'au 26 août dernier, la Banque centrale indique avoir déjà récupéré à cette date autour de 92% de la masse monétaire qui est constituée par les anciens billets. La BRB soutient que les nouveaux billets ont été commandés et fabriqués à l'extérieur du pays de façon plus sophistiquée et inimitable. L'imitation de billets et d'autres documents administratifs était devenue monnaie courante, ces derniers temps, dans un pays où, à la mi-août, la Police nationale avait exhibé 150 cachets de différents services publics et privés qui venaient d'être saisis sur un faussaire à Bujumbura dont celui de la Banque centrale.